




AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 24-960

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière adjointe à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

- 1- Lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 24-960** intitulé « Modifiant le règlement de zonage 04-620 pour la création d'une zone Cb à même la zone Ca.10 et les mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains ».
 - Le premier but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 et le plan de zonage 2/5 afin de changer une partie de l'affectation du sol Ca.10 par une affectation du sol Cb qui permet à la fois l'usage quincaillerie-vente au détail (code 5251) et cour à bois extérieure-vente au détail (codification 5211 groupe 2);
 - Le second but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin d'atténuer les effets nocifs et indésirables des îlots de chaleur, en période de vague de chaleur, sur la santé humaine et l'environnement.
- 2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 3 juillet 2024.
- 3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 4 juillet 2024.


Andréanne Tousignant
Greffière adjointe